



• L • a • u • s • a • n • n • e •

Au Conseil communal
de Lausanne
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 8 juillet 2014
C. 28/36 – TRX – IDAFF 143'296 - uc

Réponse à la résolution du Conseil communal du 25 septembre 2012 suite à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud et crts « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 septembre 2012, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre dans la mesure du possible pour faire appliquer la charte urbanistique du quartier des Fiches-Nord* ».

Il y a lieu de rappeler que tous les propriétaires de parcelles et bénéficiaires de DDP du quartier des Fiches Nord accompagnés par l'auteur de la charte urbanistique ont examiné attentivement le projet de Rodey SA et ils l'ont accepté sans opposition.

Toutefois, à la suite de la résolution du Conseil communal, le directeur des Travaux a organisé une nouvelle séance avec le propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la demande de permis de construire de 4 immeubles d'habitation avec parking souterrain de 43 places de parc pour demander l'amélioration du mur de soutènement sud et des liaisons le long de l'axe principal piétonnier.

Le projet a ainsi été adapté à satisfaction des dispositions légales, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), du plan général d'affectation (PGA) ainsi que des éléments de la charte urbanistiques. Suite à ces améliorations, le permis de construire a été délivré sur décision municipale du 7 mars 2013.

Il est à relever que le propriétaire qui a obtenu le permis de construire a ensuite vendu sa parcelle et son projet à une grande compagnie d'assurances vaudoise et les travaux débiteront en juillet-août 2014.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Suite à ce changement de propriétaire, la Commune de Lausanne s'est approchée des représentants du nouveau propriétaire pour garantir la meilleure coordination possible au niveau des aspects fonciers et de l'intégration du mur de soutènement sud avec le concours d'architecture du futur collège des Fiches. Le nouveau propriétaire est entré en matière sur cette coordination étroite de projets en termes d'adaptation foncière et d'aménagement.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
Sylvain Jaquenoud


